



Atteinte à la vie privée. filmer par un voisin.

Par **trinity22**, le **07/05/2011** à **16:58**

Bonjour,

Mes parents ont actuellement des problèmes avec un voisin concernant ma soeur déficiente mentale.

Quand ces voisins: Mr D, croise ma soeur, il l'insulte de "gogolle, nunuche..."

Mes parents sont aller le voir pour lui dire de cesser de dire des choses pareils, seulement le soir la, il était pas en forme (alcoolisé) il leur a dit:

"de toute façon, je vous ai filmé! j'ai un film sur votre famille et on regarde ça pour s'amuser le soir!"

Nous n'y avons pas prêter importance étant donné qu'il n'était pas dans son état normal.

Hors hier, après une énième discorde, ma mère lui a demander (il était sobre) de nous montrer ce film. Il lui a dit "non, vous n'avez pas à le voir, il servira si vous nous faite une procédure!" il a ajouter qu'il c'était permis de montrer ce film à 5 autres familles du voisinage.

A t-il le droit de faire ce film? pouvons nous porter plainte contre ce film sans avoir un preuve concrète qu'il existe réellement?! Que faire?

Mes parents ne supporte plus cette situation, ma mère envisage même de déménager!

Merci de votre réponse qui nous sera d'une grande aide!!

Par **mimi493**, le **07/05/2011** à **17:35**

Déjà, il faut porter plainte pour les injures faites à votre soeur.

Concernant le film, il faudrait le voir pour savoir s'il a été pris en filmant des lieux privés. Essayez de voir dans le voisinage qui l'a vu et ce qu'il contient

Par **trinity22**, le **07/05/2011** à **17:59**

le problème c'est que nous n'avons aucune idée des personnes qui auraient pu voir cette vidéo... enfin nous avons une idée, mais ces personnes ont également insulté ma soeur... en fait il y a comme un clan contre ma soeur...

Par **mimi493**, le **07/05/2011** à **18:02**

Donc le film, pour l'instant, n'existe pas. Si ça se trouve, il dit ça, juste pour vous faire du mal. Ne lui faites pas ce plaisir.

Portez plainte quand même pour les injures aggravées contre votre soeur.